

# Lettre ouverte : La réalité cachée par les médias.

**Vous croyez que les placements sont légitimes et justifiés ? FAUX**

Gouvernements et parlementaires ont fait passer le problème de maltraitance **du pénal** (coupable éloigné condamné) **au civil** (c'est l'enfant victime qui est puni!) ce qui revient à **condamner la victime ! et NON le coupable** =inversion perverse

L'art **375 code civil** (créé en 1958) ne **définit** ni la maltraitance, ni le danger, ils donnent 3 domaines : santé, sécurité et moralité, ce qui touche TOUT le monde. Ils ont donc **définis TOUS les enfants** comme **étant à prendre** et non seulement **CEUX** qui sont maltraités = **stratégie de destruction.**

La maltraitance n'étant pas définie, les juges placent donc les enfants **SANS avoir besoin de motif, légalisant l'arbitraire et le rapt** : Mère épileptique ! de père inconnu ! enf fait pipi à l'école ! RSA! Défendre les droits de l'homme ! Être catho ! Agir contre pédophile! Avoir 1 enf ! Ces juges garants des libertés individuelles détruisent NOS enfants et la France EXPRES.

**100%** des placements sont **hors du droit**, car **100%** des parents n'ont pas les pièces de leurs dossiers ! = **Négation du droit français.**

Même favorable, un arrêt de cour appel revient devant le Juge pour enf, qui refait une décision de placement ! **Non accès à justice impartiale** (viol CEDH) refus de se défendre seul art 6-3-C Cedh.

Non accès à cour cassation car Pas de chance de gagner!

En 2002 pour se donner **à eux même** (Cons Dept) les subventions données par l'ETAT + de **10 000 €/ mois/ tête d'enfant placé !, les politiques** (AN, Sénat, Gouv) qui sont **aussi** conseillers départementaux (CD), ont donc par décret donné des excuses aux avocats **pour les aider à garder les enfants placés le plus longtemps possible**, par l'art 1187 CPC « l'avocat.. ne peut donner copie des pièces de leurs dossiers à leurs clients » ! **Organisation criminelle de trafic de NOS enfants par NOS politiques eux même !!!**

Pour l'Etat c'est une **charge**, pour les conseils **départ.** c'est une **recette**, celle du **trafic de NOS enfants ! ...++++...10 milliards € !!!!** **CD Nord (59) dit : 10 000 enf à rendre !** **Si 10 000 enf/dep = 1 millions d'enf placés**

**Pas de dossier** : l'Aide Sociale à l'Enfance donne **des ordres aux 444 juges** pour enfant : **vraie hiérarchie**, psychiatre (600€/expertise !) Educat Nat (40 % des signalements) et leurs retraités gèrent les familles d'accueil ! gendarmes, brigades des mineurs police, CAF, SS, CCAS, MDS, MDPH, médecine, procureur exécutent les ordres direct de l'ASE!! **TOUS ces fonctionnaires s'auto légitiment par leurs Faux en écriture qu'ils nous recèlent ! Ils créent leurs emplois fictifs.** Ni contradictoire, ni pièce, ni contre-enquête ni droit ni justice= **génocide art 211-1CP** **Notre propre administration nous extermine**

Celui qui génère la subvention (place) est celui qui en profite !!! **Droit de visite: 1H par mois !! NAZISME que RIEN n'explique sauf le génocide racial anti blanc !(95 %)**

ET quand l'enfant n'est **PAS** en danger (90%) et qu'il est volé à ses parents = **RAPT et DEPORTATION** .(protocole Toronto)

Les enfants maltraités ne sont pas pris par l'ASE, car c'est leur famille qui va les détruire. Pourquoi les prendre? **Car c'est leur destruction que l'ASE veut.** Ce qui permet à l'ASE d'avoir de la place en foyer et famille d'accueil pour prendre les enfants qui **EUX ne sont PAS maltraités** pour les détruire à leur tour ! ===== **intention génocidaire.** Au lieu d'en sauver 1, ils en détruisent 2. **La preuve: l'ASE ne REND les enfants qu'une fois détruit !**

Objectif de L'ASE: appliquer le **Protocole de Toronto de 1967** soit la destruction de la famille= **esclavage pour tous et destruction encore.**

Objectif Education Nation : **la théorie du genre** destruction de l'innocence des enfants placés ou NON, dès la maternelle pour (site RNNE, chap pédophilie au pouvoir)

En 2000, l' **IGAS** et ministère justice dénoncent **les placements abusifs, évalués à 50% !** **80 000 à 500 000 enfants !** (Fr2.2007 envoyé spécial) **Mais ASE et juges continuent ...car criminels.**

L'INSERM (SDF) et la cour des comptes (2009) dénonce le trafic d'enfants des départements mais ils continuent **génocide art 211-1CP** (transfert forcé d'enfant, etc = perpétuité) **- 10 000 enf en psychiatrie !** **- NOS Enfants** utilisés pour tester des médicaments contre la volonté des parents ! **Mengelés !!!**